



# GARANTIE LIMITÉE

for VersaPro Furnace Series



**Modèles:** MGA80EE040A3B, MGA80EE060B4B, MGA80EE080B4B, MGA80EE080C4B, MGA80EE100C5B, MGA80EE120D5B, MGM96EE060B3NB, MGM96EE080B3NB, MGM96EE080C4NB, MGM96EE100C5NB, MGM96EE120D5NB

Les modèles d'unités mentionnés ci-dessus sont garantis par "MRCOOL" contre les défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation normale et d'un entretien régulier, comme indiqué ci-dessous :

**Au propriétaire d'origine, MRCOOL offre une garantie standard non transférable de 5 ANS sur les pièces et de 20 ANS sur l'échangeur de chaleur à l'utilisateur final d'origine. Au propriétaire d'origine avec une inscription appropriée, MRCOOL offre une garantie non transférable prolongée de 10 ANS sur les pièces et à vie sur l'échangeur de chaleur pour l'utilisateur final enregistré d'origine (ou son conjoint "utilisateur final"). Registration is required within 90 days of installation to qualify for the Extended Non-Transferable Warranty. If that date cannot be verified, the unit must be registered within 90 days of purchase to qualify for the Extended Non-Transferable Warranty. Pour s'inscrire, suivez les instructions et remplissez l'inscription en ligne à l'adresse <https://mrcool.com/warranty>. Pour toute question des clients, contactez MRCOOL au 270-366-0457 ou à [support@mrcool.com](mailto:support@mrcool.com). La garantie sur toutes les pièces et l'échangeur de chaleur est fournie à l'utilisateur final d'origine sous réserve des conditions et limitations suivantes :**

Cette garantie **NE SE POURSUIT PAS** après que l'unité a été retirée de l'emplacement où elle a été initialement installée.

Cette garantie **NE S'APPLIQUE PAS** et aucune garantie n'est offerte par MRCOOL sur toute unité qui **N'A PAS** été achetée auprès d'un revendeur autorisé et installée en respectant tous les codes, politiques et exigences de licence fédéraux, étatiques et locaux applicables.

Il est **nécessaire** de faire appel à un installateur professionnel si l'installation d'un four à gaz nécessite de nouvelles connexions ou une reconnexion à l'alimentation en gaz. Cela s'applique même lors de l'utilisation d'un ensemble de lignes préchargé MRCOOL Quick Connect pour installer un condenseur compatible et une bobine ou un dispositif de traitement de l'air avec le four.

La garantie NE S'APPLIQUE PAS à toute unité installée avec un condenseur/gestionnaire d'air usagé, incompatible et/ou non approuvé. Si un condenseur/gestionnaire d'air usagé, incompatible et/ou non approuvé **EST** utilisé, **LA GARANTIE SERA ANNULÉE**.

La période de garantie standard non transférable et de garantie non transférable prolongée commence à la date de l'installation initiale. Si cette date ne peut pas être vérifiée, la période de garantie commence quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat. Une preuve d'achat peut être requise pour faire une réclamation en garantie.

MRCOOL s'engage à fournir, sans frais, une pièce de rechange pour remplacer toute pièce jugée défectueuse en raison de la main-d'œuvre ou des matériaux dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales. La pièce défectueuse doit être retournée à un distributeur de produits de chauffage et de climatisation MRCOOL par un entrepreneur certifié ou titulaire d'une licence d'État ou de province pour bénéficier d'un crédit de garantie. Toute pièce remplacée en vertu de cette garantie n'est garantie que pour la portion non expirée du terme de garantie applicable à la pièce d'origine.

Cette garantie **NE S'APPLIQUE PAS** au fret, à l'entretien, aux diagnostics de système, ou à tout autre coût associé au fonctionnement de l'unité. MRCOOL ne paiera pas les coûts d'électricité ou de carburant, ou les augmentations des coûts d'électricité ou de carburant, pour quelque raison que ce soit, y compris une utilisation supplémentaire ou inhabituelle de la chaleur électrique d'appoint. Cette garantie ne couvre pas le réfrigérant.

MRCOOL **N'EST PAS** responsable de ce qui suit :

1. Tout dommage ou réparation nécessaire résultant d'une installation défectueuse ou d'une utilisation inappropriée.
2. Défaut de démarrage en raison de problèmes de tension, de fusibles défectueux, de disjoncteurs ouverts, ou de dommages dus à un service électrique défectueux.
3. Tout dommage ou réparation nécessaire résultant de l'utilisation de composants ou d'accessoires non compatibles avec cette unité.
4. Les unités installées en dehors des États-Unis et de ses territoires, ou du Canada.
5. L'entretien normal tel que décrit dans le manuel d'installation et d'utilisation, comme le nettoyage des serpentins, le nettoyage et/ou le remplacement du filtre ainsi que la lubrification.
6. Pièces ou accessoires non fournis ou non spécifiés par MRCOOL.
7. Tout dommage ou réparation nécessaire, résultant d'une utilisation, d'une maintenance, d'un fonctionnement ou d'un entretien inappropriés.
8. Tout dommage ou défaut de démarrage dû à une interruption et/ou à une mauvaise alimentation électrique.
9. Tout dommage causé par des tuyaux d'eau congelés ou brisés en cas de dysfonctionnement de l'appareil.
10. Toute modification de l'apparence de l'unité qui n'affecte pas ses performances.
11. Le remplacement des fusibles et le remplacement ou le réenclenchement des disjoncteurs.
12. Les unités utilisées dans des structures qui ne sont pas achevées.
13. Tout dommage ou réparation nécessaire résultant de l'utilisation de réfrigérant usagé ou recyclé.

Cette garantie est fournie en remplacement de toutes les autres garanties, expresses ou implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Que toute réclamation soit basée sur la négligence ou tout autre délit civil, la violation de garantie ou tout autre manquement contractuel, ou toute autre théorie, EN AUCUN CAS MRCOOL, LLC NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS À TOUTE PROPRIÉTÉ PERSONNELLE, INTANGIBLE ET/OU RÉELLE; NI MRCOOL, LLC NE SERA RESPONSABLE DES DÉPENSES RÉSULTANT D'UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER AUX BÉNÉFICES PERDUS, AUX COÛTS SUPPLÉMENTAIRES D'UTILITÉ OU AUTRE. Certains États et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, donc l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.